

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2012.

Présents : MM. Daniel LERICHE, Roger PACOREL, Louis WAGNER, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Robert FANZUTTI, Mlle Isabelle GUILLEMIN, Mme Jocelyne BRUNELLE, M. Damien BONDOUX, Mmes Consiglia DUBOIS, Laurence AUGAGNEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Jacqueline LEVI-CHEBAT, MM Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Patrick GRAVIER.

Absents : Mme Corinne FAYET FRIBOURG (pouvoir à Isabelle GUILLEMIN), Mme Delphine MICHEL, M. Jean-Claude HOUEMENT (pouvoir à Robert FANZUTTI), Mme Isabelle BALLOUARD (pouvoir à Laurence AUGAGNEUR).

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif et rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif – RPQS année 2011

M. le Maire expose que, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autorités organisatrices du service public de l'assainissement sont tenues de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service assainissement dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Marie-Claude Roizot, secrétaire de mairie, donne lecture des rapports qui avaient été remis aux élus à l'appui de leur convocation.

M. le Maire commente les documents qui, concomitamment aux rapports de Véolia et du Conseil Général, mettent en évidence les difficultés du service assainissement : entrées d'eaux parasites, dysfonctionnement (mauvaises odeurs) de la station de la Gruyère ; traitement des boues de la station du bourg à revoir...

M. le Maire entendu, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de l'exercice 2011.
- valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif de l'exercice 2011.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Daniel LERICHE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2012.

Présents : MM. Daniel LERICHE, Roger PACOREL, Louis WAGNER, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Robert FANZUTTI, Mlle Isabelle GUILLEMIN, Mme Jocelyne BRUNELLE, M. Damien BONDOUX, Mmes Consiglia DUBOIS, Laurence AUGAGNEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Jacqueline LEVI-CHEBAT, MM Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Patrick GRAVIER.

Absents : Mme Corinne FAYET FRIBOURG (pouvoir à Isabelle GUILLEMIN), Mme Delphine MICHEL, M. Jean-Claude HOUEMENT (pouvoir à Robert FANZUTTI), Mme Isabelle BALLOUARD (pouvoir à Laurence AUGAGNEUR).

Chaufferie et réseau de chaleur – marché de travaux

Avenant aux lots « électricité » et « métallerie »

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée que les travaux de construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur sont achevés : les deux chaudières ont été mises en route le mardi 16 octobre 2012. Il ne reste que 4 à 5 sous-stations à installer ou à raccorder au réseau primaire.

Considérant la délibération du 6 février 2012 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la construction de la chaufferie bois avec réseau de chaleur

Considérant les travaux effectués, M. le Maire expose aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver les avenants suivants :

- **avenant n°2 pour le lot n° 5 « électricité »** conclu avec M. Jean NAIGEON et transmis à M. Mickaël GRANDJEAN. M. le Maire précise que, suite à la cessation d'activité (retraite) de M. Jean NAIGEON, le marché initial a été transféré par avenant (avenant n°1) à M. Mickaël GRANDJEAN, cessionnaire. Les conditions stipulées dans les documents du marché initial restent inchangées. L'éclairage intérieur de la chaufferie a été modifié engendrant une plus-value de 523.20 € HT. Le marché initial est porté de 2 283 € HT à 2 806.20 € HT, soit une augmentation de 22.92 % .
Approbation par les membres de la commission d'appel d'offres le 15 octobre 2012.
- **avenant n°1 pour le lot n° 3 « métallerie »** conclu avec la SARL Métallerie GRILLOT. Un garde-corps extérieur supplémentaire a été installé pour des raisons de sécurité engendrant une plus-value de 1 955 € HT. Le marché initial est porté de 46 834 € HT à 48 789 € HT, soit une augmentation de 4.17 %.

M. le Maire entendu, **le conseil municipal**, à l'unanimité

- approuve les avenants comme détaillés ci-dessus.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces avenants.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Daniel LERICHE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2012.

Présents : MM. Daniel LERICHE, Roger PACOREL, Louis WAGNER, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Robert FANZUTTI, Mlle Isabelle GUILLEMIN, Mme Jocelyne BRUNELLE, M. Damien BONDOUX, Mmes Consiglia DUBOIS, Laurence AUGAGNEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Jacqueline LEVI-CHEBAT, MM Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Patrick GRAVIER.

Absents : Mme Corinne FAYET FRIBOURG (pouvoir à Isabelle GUILLEMIN), Mme Delphine MICHEL, M. Jean-Claude HOUEMENT (pouvoir à Robert FANZUTTI), Mme Isabelle BALLOUARD (pouvoir à Laurence AUGAGNEUR).

Chaufferie et réseau de chaleur – budget 2012 – décisions modificatives

M. le Maire dit que, compte tenu du démarrage de l'installation, il convient de compléter le budget annexe 2012 de la chaufferie bois avec réseau de chaleur et de prévoir des crédits de dépenses et recettes en section de fonctionnement.

M. le Maire entendu, **le conseil municipal**, à l'unanimité, vote les crédits budgétaires comme suit au niveau du chapitre :

Dépenses			Recettes		
Chapitre 011	Charges à caractère général	10 012.00 €	Chapitre 70	Produits des services	10 057.00 €
Article 6068	Autres matières et fournitures	9 400.00 €	Article 701	Ventes de produits finis	10 057.00 €
Article 6061	Fournit non stockables (eau, énergie)	550.00 €			
Article 6262	Frais de télécommunications	62.00 €			
Chapitre 66	Charges financières	45.00 €			
Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	45.00 €			
	TOTAL DES DEPENSES	10 057.00 €		TOTAL DES RECETTES	10 057.00 €

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Daniel LERICHE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2012.

Présents : MM. Daniel LERICHE, Roger PACOREL, Louis WAGNER, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Robert FANZUTTI, Mlle Isabelle GUILLEMIN, Mme Jocelyne BRUNELLE, M. Damien BONDOUX, Mmes Consiglia DUBOIS, Laurence AUGAGNEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Jacqueline LEVI-CHEBAT, MM Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Patrick GRAVIER.

Absents : Mme Corinne FAYET FRIBOURG (pouvoir à Isabelle GUILLEMIN), Mme Delphine MICHEL, M. Jean-Claude HOUDEMMENT (pouvoir à Robert FANZUTTI), Mme Isabelle BALLOUARD (pouvoir à Laurence AUGAGNEUR).

Budget principal – banquet des anciens

Mme Tombeur rappelle à l'assemblée que le banquet des anciens s'est déroulé le dimanche 21 octobre 2012. Cent quinze personnes ont participé à ce repas servi par les membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes.

Rappelle que sont conviés à ce repas les administrés âgés de plus de 70 ans. Ils peuvent être accompagnés de leur conjoint (de – 70 ans) ou d'invités auxquels le prix du repas est facturé.

Précise que la commission des festivités a retenu les tarifs suivants : 40 € pour les conjoints et 45 € pour les invités. Dit qu'il convient de valider cette décision par le conseil municipal afin de pouvoir comptabiliser les paiements issus de cette réception.

Mme Tombeur entendue, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- approuve les tarifs précités
- dit que la recette est inscrite au budget général 2012.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Daniel LERICHE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2012.

Présents : MM. Daniel LERICHE, Roger PACOREL, Louis WAGNER, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Robert FANZUTTI, Mlle Isabelle GUILLEMIN, Mme Jocelyne BRUNELLE, M. Damien BONDOUX, Mmes Consiglia DUBOIS, Laurence AUGAGNEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Jacqueline LEVI-CHEBAT, MM Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Patrick GRAVIER.

Absents : Mme Corinne FAYET FRIBOURG (pouvoir à Isabelle GUILLEMIN), Mme Delphine MICHEL, M. Jean-Claude HOUEMENT (pouvoir à Robert FANZUTTI), Mme Isabelle BALLOUARD (pouvoir à Laurence AUGAGNEUR).

Travaux de voirie réalisés par le Conseil Général

Renouvellement de la couche de roulement en enrobés coulés à froid sur la RD 261 (avenue de Lustin)

M. le Maire expose que le Département a inscrit à son programme 2013 (courant du second semestre) le renouvellement de la couche de roulement en enrobés coulés à froid sur une section de la RD 261 en traverse de la commune, soit l'avenue de Lustin.

Dit que le règlement départemental de voirie prévoit la participation des communes sur toutes les sections situées en agglomération.

En conséquence, en vue de valider son programme de travaux, le Département propose à la commune une convention de participation financière :

- montant des travaux : 16 727.10 € HT
- participation communale : 3 345.42 €.

M. le Maire entendu, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- accepte ladite participation
- autorise M. le Maire à signer une convention avec le Département afin de valider cette participation.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Daniel LERICHE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2012.

Présents : MM. Daniel LERICHE, Roger PACOREL, Louis WAGNER, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Robert FANZUTTI, Mlle Isabelle GUILLEMIN, Mme Jocelyne BRUNELLE, M. Damien BONDOUX, Mmes Consiglia DUBOIS, Laurence AUGAGNEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Jacqueline LEVI-CHEBAT, MM Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Patrick GRAVIER.

Absents : Mme Corinne FAYET FRIBOURG (pouvoir à Isabelle GUILLEMIN), Mme Delphine MICHEL, M. Jean-Claude HOUDEMMENT (pouvoir à Robert FANZUTTI), Mme Isabelle BALLOUARD (pouvoir à Laurence AUGAGNEUR).

Projet communautaire : aire camping car

M. le Maire présente le projet communautaire d'aménagement d'une aire de camping cars d'environ 10 places sur la commune, sur un terrain situé entre le Canal du Centre et la salle polyvalente.
Dit que l'accès piéton se ferait par la petite rue de la Gare et l'accès routier pourrait être pratiqué par le parking de la salle polyvalente, la communauté de communes réalisant les aménagements adéquates.

M. le Maire entendu, **le conseil municipal**, à l'unanimité :
- est favorable à la réalisation du projet tel qu'il vient d'être présenté.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Daniel LERICHE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 17

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2012.

Présents : MM. Daniel LERICHE, Roger PACOREL, Louis WAGNER, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Robert FANZUTTI, Mlle Isabelle GUILLEMIN, Mme Jocelyne BRUNELLE, M. Damien BONDOUX, Mmes Consiglia DUBOIS, Laurence AUGAGNEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Jacqueline LEVI-CHEBAT, MM Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Patrick GRAVIER.

Absents : Mme Corinne FAYET FRIBOURG (pouvoir à Isabelle GUILLEMIN), Mme Delphine MICHEL, M. Jean-Claude HOUEMENT (pouvoir à Robert FANZUTTI), Mme Isabelle BALLOUARD (pouvoir à Laurence AUGAGNEUR).

Préau de l'école primaire – clos de la Gatosse

M. le Maire rappelle que, par délibération du 13 septembre 2012, le conseil municipal a accepté la création d'une voie reliant le Clos de la Gatosse à la rue Thernaud par emprise sur la cour de l'école pour un montant estimatif de 55 000 € TFC et la démolition du préau. Avait décidé la reconstruction d'un nouveau préau (dépense estimée à 60 000 €).

Explique que, de par sa structure, le préau peut être démonté et remonté à l'identique sur un autre emplacement – travaux qui pourraient être effectués pendant les vacances scolaires de Toussaint et dont le montant s'inscrit dans l'enveloppe « voirie » précitée.

M. le Maire entendu, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- accepte cette proposition qui permet de répondre rapidement au besoin de l'école par un investissement minime.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Daniel LERICHE

